

HONORAIRES AU 07 JUILLET 2017
COMMISSIONS TRANSACTIONS
PAYABLES PAR LE VENDEUR

FORFAIT DE 3 000 € TTC JUSQU A 30 000 EUROS

10 % TTC DE 30 001 EUROS A 50 000 EUROS
8% TTC DE 50 001 EUROS A 70 000 EUROS
7% TTC DE 70 001 EUROS A 100 000 EUROS
6 % TTC DE 100 001 EUROS A 199 999 EUROS
5 % TTC A PARTIR DE 200 000 EUROS

COMMISSIONS LOCATIONS

7% TTC sur le loyer annuel charges incluses
à la charge du locataire

7% TTC sur le loyer annuel charges incluses
à la charge du propriétaire

Ces honoraires toujours inférieurs au plafond fixé par la
loi ALUR incluent les visites, la constitution du dossier,
la rédaction du bail et l'état des lieux d'entrée

HONORAIRES DE GESTION

8.40 % TTC SUR LES LOYERS CHARGES
COMPRISES PAYABLES PAR LE BAILLEUR

EN MATIERE DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES
L AGENCE N ENCAISSE AUCUN FONDS NI
DIRECTEMENT NI INDIRECTEMENT